

Étude des pratiques sur la détermination de l'aptitude au port de l'arme en gendarmerie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : b

Type de support : Ressource dématérialisée

Titre(s) : Étude des pratiques sur la détermination de l'aptitude au port de l'arme en gendarmerie / Acanthe Jaffrennou ; Diane Touminet

Auteur(s) : Jaffrennou, Acanthe (1994-....)

Autre(s) auteur(s) : Touminet, Diane (1981-....)

Aix-Marseille Université 2012-....

Aix-Marseille Université Faculté des sciences médicales et paramédicales 2018-....

Production : 2021

Note sur le titre et les responsabilités : Titre provenant de l'écran-titre

Note de thèses et écrits académiques : Thèse d'exercice Médecine. Médecine générale Aix-Marseille 2021
Mémoire de DES Médecine. Médecine générale Aix-Marseille 2021

Résumé ou extrait : Introduction : depuis les attentats de 2015, le militaire de la Gendarmerie peut avoir un accès direct à son arme de dotation, en tout temps et tout lieu. Si l'institution a la responsabilité des hommes qu'elle arme, le médecin du service de santé des armées doit s'assurer que l'état de santé des personnels sélectionnés soit compatible, sur un plan physique comme psychique, eu égard aux importants facteurs de stress inhérents à leur métier. Évaluer l'absence de contre-indication au port de l'arme implique la question sous-jacente de l'appréciation du risque de conduites auto ou hétéro-agressives. En effet, la disponibilité de l'arme est un facteur de dangerosité significatif, en étant le premier moyen de léthalité en Gendarmerie. Or, il n'y existe pas de texte réglementaire établissant des critères objectifs d'évaluation de l'aptitude au port de l'arme hormis ceux plus généraux exigeant une cotation restrictive du sigle P, signant une aptitude psychologique pleine et entière. Lors de troubles psychiques évoluant à bas bruit, le médecin doit donc se prononcer sur le « risque acceptable » d'un maintien de l'arme, en utilisant des éléments conscients et inconscients durant son examen clinique, éléments que nous chercherons à mettre en lumière. Matériel et méthode : il s'agit d'une étude des pratiques des médecins des forces expérimentés et acculturés au milieu de la gendarmerie comme à l'évaluation de l'aptitude au port de l'arme. La méthodologie qualitative de l'étude s'est appuyée sur des entretiens semi-dirigés analysés selon une double lecture : une analyse de contenu suivie d'une analyse lexicale via le logiciel Iramuteq. Résultats : l'évaluation de l'aptitude au port d'arme engage autant les fonctions de soins et d'expertise du médecin militaire. On retrouve un modèle d'évaluation en 9 temps, commun aux médecins, allant de la qualité du premier contact jusqu'à la dynamique d'une réévaluation clinique. Les

freins à la décision d'incapacité sont liés principalement à la résistance du patient (perte de son emploi, stigmatisation), à la logique du groupe et à celle de la relation médecin/malade. Discussion : Le respect strict de la cotation P=1 ne semble pas adapté à la réalité du terrain, interrogeant l'opportunité d'une évolution des textes réglementaires. Des axes d'amélioration pour le service de santé sont mis en évidence, tels que l'intérêt d'une formation spécifique à cette aptitude. Conclusion : l'existence d'un arbre décisionnel dans l'évaluation de l'aptitude au port de l'arme est à pondérer, selon la singularité du patient et celle de sa situation, impliquant une subjectivité de la prise de décision, laquelle en fait à la fois la limite et la richesse.

Configuration requise : un logiciel capable de lire un fichier au format : PDF

Sujet - Nom commun : Gendarmes

Armes à feu -- Droit

Santé -- Psychologie

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques

Adresse électronique et mode d'accès : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03279254>

https://www.gedissa.org/main/document/showinframes.php?cidReq=BCSSA&id_session=0&gidReq=0&gradebook=0&origin=&id=136520